

Plans de soutien d'urgence pour faire face à la pandémie de Covid-19 en Afrique de l'Ouest et du Centre

Une synthèse et analyse des risques de fraude et de corruption

Le déclenchement de la pandémie de Covid-19 pose de nombreux défis aux gouvernements du monde entier, et l'Afrique de l'Ouest et du Centre n'y fait pas exception. Les conséquences néfastes de la pandémie ont particulièrement touché les groupes et communautés vulnérables et défavorisés, déjà confrontés à des conditions de vie difficiles parfois aggravées par des contextes sécuritaires fragiles marqués par divers conflits. Afin de préserver la santé et les moyens de subsistance de leurs citoyens et d'éviter un effondrement économique, la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont pris des mesures importantes au cours des derniers mois.

L'analyse suivante rend compte des mesures mettant en place des "plans de soutien d'urgence" et des mesures de relance économique dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, en mettant l'accent sur les risques de corruption qui y sont associés. Ces mesures comprennent souvent des décaissements directs en espèces, des prêts remboursables à court ou moyen terme et des reports de paiement, ainsi que des abattements fiscaux. La nécessité d'une action urgente ayant un impact rapide a été identifiée comme un facteur pouvant conduire les responsables politiques et les décideurs à négliger les mécanismes de contrôle et de responsabilité. Par conséquent, l'adoption et la mise en œuvre de mesures de soutien d'urgence risquent de devenir un terrain propice aux abus, à la fraude et à la corruption.

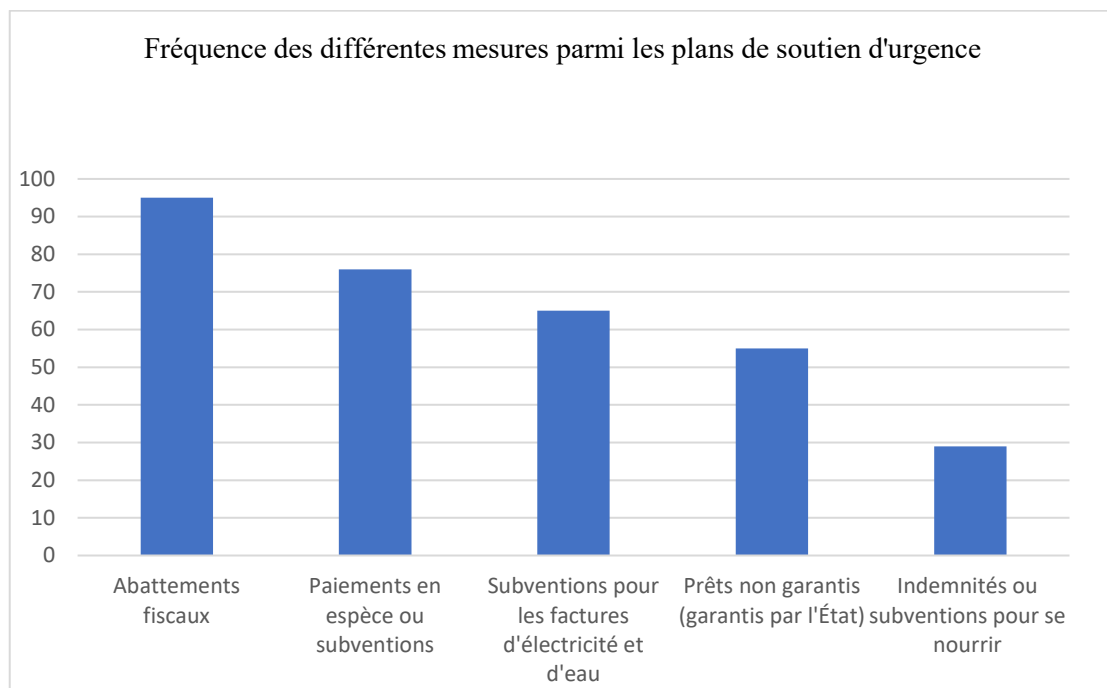
Les données ont été compilées par l'ONUDC à l'aide d'un questionnaire transmis en mai 2020 aux agences de lutte contre la corruption et à des représentants des gouvernements des États d'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi qu'à des organisations de la société civile (OSC). L'étude suivante est basée sur les réponses reçues, combinées à un travail de recherche effectué sur les mesures d'urgence existantes et les règlements mis en place pour faire face à la Covid-19. L'enquête couvre 21 pays, à savoir **le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.**

L'analyse examine plus en détail: (1) les mesures adoptées dans le cadre des plans de soutien d'urgence, y compris les types de mesures prises, les groupes de bénéficiaires ciblés ainsi que les entités responsables de leur mise en œuvre; (2) l'existence d'un cadre juridique pour ces mesures ; (3) les cadres institutionnels en place pour la supervision et le suivi du décaissement des fonds, ainsi que la mise en œuvre des mesures d'appui ; et (4) les risques de fraude et de corruption qui ressortent de cette évaluation.

1. Plans de soutien d'urgence pour faire face à la Covid-19

Selon les réponses fournies, tous les pays interrogés ont adopté des plans de soutien d'urgence en réponse à la pandémie de Covid-19. Les graphiques 1 et 2 ci-après montrent qu'une grande majorité des pays de la région (19 sur les 21 pays participant à l'enquête) ont utilisé des abattements fiscaux comme mesures de soutien, tandis que 16 d'entre eux, soit plus des deux tiers, ont eu recours à des paiements en espèces ou à des subventions directes.

Parmi les autres mesures adoptées par les pays de la région figurent les subventions pour les factures d'électricité et d'eau, introduites par 13 pays, les prêts, choisis par 11 pays, ainsi que les allocations et subventions alimentaires, introduites par six pays.



Graphique 1. Fréquence des différentes mesures parmi les plans de soutien d'urgence, en % des pays

	<i>PAIEMENTS EN ESPÈCE OU SUBVENTIONS</i>	<i>INDEMNITÉS OU SUBVENTIONS OU SE NOURRIR</i>	<i>PRÊTS</i>	<i>SUBVENTIONS POUR L'ÉLECTRICITÉ/EAU</i>	<i>ABATTEMENTS FISCAUX</i>
BÉNIN	✓		✓	✓	✓
BURKINA FASO	✓			✓	✓
CAP VERT	✓			✓	✓
CAMEROUN	✓				✓
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE			✓		✓
TCHAD				✓	✓
CÔTE D'IVOIRE	✓		✓		✓
GABON	✓			✓	✓
GAMBIE	✓	✓			✓
GHANA	✓		✓	✓	✓
GUINÉE	✓		✓	✓	✓
GUINÉE-BISSAU		✓			
LIBERIA		✓	✓		✓

MALI	✓			✓	✓
MAURITANIE	✓			✓	✓
NIGER			✓	✓	✓
NIGERIA	✓	✓	✓		✓
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	✓		✓	✓	
SÉNÉGAL	✓	✓	✓	✓	✓
SIERRA LEONE	✓	✓	✓		✓
TOGO	✓			✓	✓

Graphique 2. Vue d'ensemble des mesures prises contre la Covid-19 selon les pays

Dans la plupart des pays étudiés, les particuliers et les petites et moyennes entreprises sont les principaux bénéficiaires de ces mesures, même si les grandes entreprises et les industries ne sont pas loin derrière (voir graphique 3 ci-dessous). En outre, presque tous les pays ont alloué de nouveaux budgets *ad hoc* aux services de santé, notamment pour la fourniture de matériel et d'équipements médicaux supplémentaires.

	PARTICULIERS	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	GRANDES ENTREPRISES ET INDUSTRIES
BÉNIN	✓	✓	✓
BURKINA FASO	✓	✓	
CAP VERT	✓	✓	
CAMEROUN	✓	✓	✓
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	✓	✓	✓
TCHAD	✓	✓	
CÔTE D'IVOIRE	✓	✓	✓
GABON	✓	✓	✓
GAMBIE	✓		
GHANA	✓	✓	
GUINÉE	✓	✓	✓
GUINÉE-BISSAU	✓		
LIBERIA	✓	✓	
MALI	✓	✓	✓
MAURITANIE	✓	✓	
NIGER	✓	✓	✓
NIGERIA	✓	✓	✓
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	✓	✓	
SÉNÉGAL	✓	✓	✓
SIERRA LEONE	✓	✓	
TOGO	✓	✓	

Graphique 3. Bénéficiaires des mesures de soutien d'urgence selon les pays

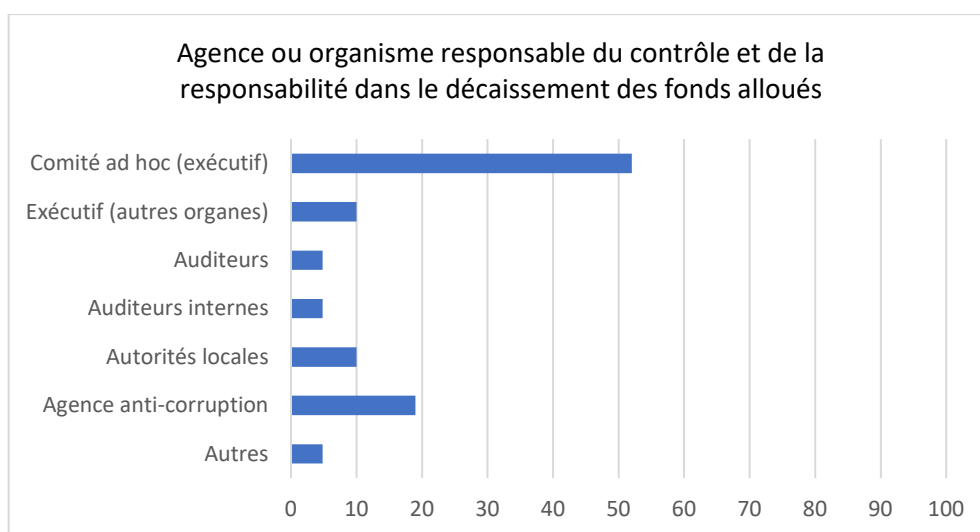
La situation en constante évolution due à la nature durable de la crise, ainsi que le manque de données précises sur les fonds budgétisés et déboursés, rendent difficile la détermination des montants exacts alloués pour les dispositifs de soutien d'urgence. À ce jour, les estimations recueillies vont de 1,8 million à 3,1 milliards de dollars. Certains pays ont réalisé des

investissements très importants, comme l'illustre le fait que le programme d'aide mis en place par la Côte d'Ivoire représente environ 5% du PIB du pays.

Diverses organisations régionales et intergouvernementales ont également apporté leur soutien aux autorités nationales pour atténuer les conséquences de la pandémie en Afrique de l'Ouest et du Centre, notamment le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La Banque africaine de développement (BAD) a lancé un « [Bon social pour la lutte contre la COVID-19](#) » de 3 milliards de dollars et créé une facilité de réponse à la Covid-19 de 10 milliards de dollars afin d'aider les gouvernements et le secteur privé.

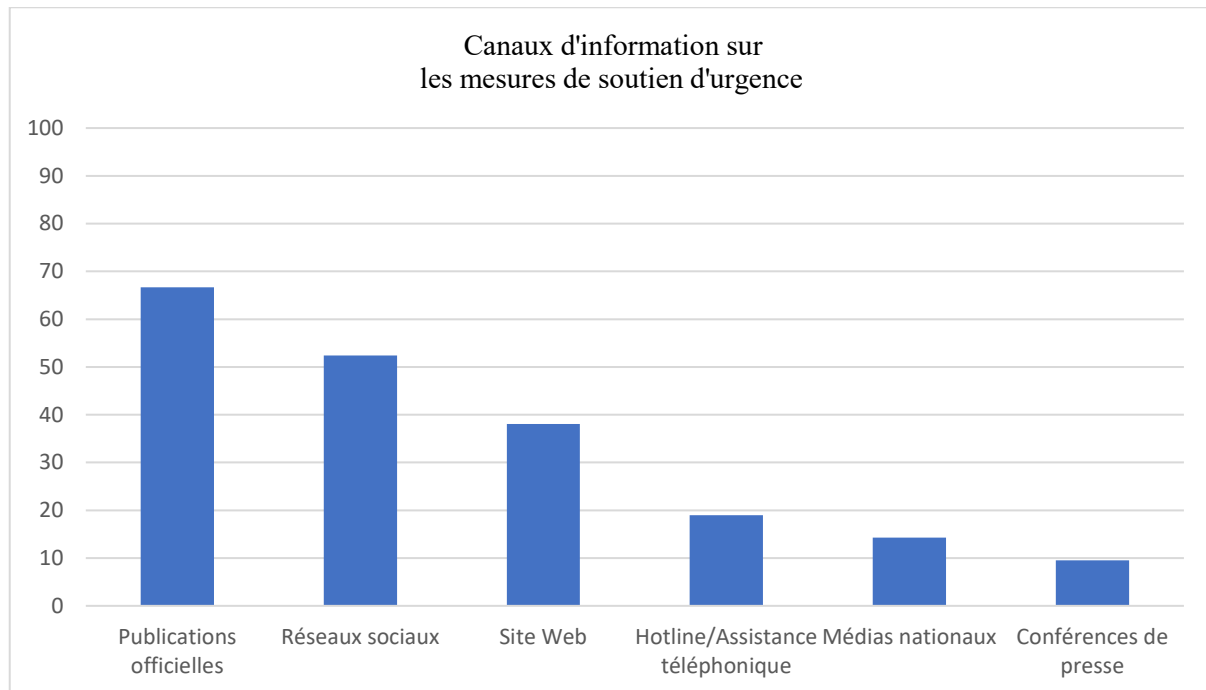
La mise en place et le décaissement des fonds des plans d'urgence nationaux sont généralement effectués par des entités composées de hauts fonctionnaires nationaux (voir le graphique 4 suivant). Alors que certains pays se sont appuyés sur des institutions déjà existantes, par exemple le Cameroun, où le ministère de l'administration territoriale est responsable de la surveillance et de la responsabilité, d'autres pays ont nommé des comités spéciaux dans le cadre d'une réponse active à cette crise, par exemple un groupe d'intervention présidentiel (« *Presidential Task Force against Covid-19* ») au Nigeria. Ces organes impliquent souvent les ministères concernés et des représentants du secteur de la santé. En Gambie, un comité spécial a été créé, composé des secrétaires permanents des ministères de la santé et des finances, du Comptable général, du Directeur général de l'autorité des marchés publics de Gambie, du Directeur des services de santé et du Directeur général du bureau d'audit interne.

Certains pays se sont également appuyés sur les autorités locales préalablement existantes. Par exemple, en Sierra Leone, les conseils locaux ont fourni des listes de bénéficiaires cibles pour les fonds. Plusieurs pays ont fait appel à des organisations de la société civile et/ou à des auditeurs. Ainsi, en Côte d'Ivoire, des cabinets d'audit internationaux ont été désignés pour soutenir la gestion des plans de sauvetage.



Graphique 4. Agence ou organisme responsable du contrôle et de la responsabilité dans le décaissement des fonds alloués, en % des pays

Dans la plupart des pays, le public est informé de l'existence et de l'utilisation des programmes d'aide d'urgence par le biais de sites web institutionnels, de publications officielles ou de comptes sur les réseaux sociaux, tandis que certains États ont créé des lignes d'assistance téléphonique pour diffuser l'information largement et efficacement. Au Liberia, le Comité exécutif de lutte contre le coronavirus (ECOC) organise régulièrement des points de presse (voir graphique 5 ci-dessous).



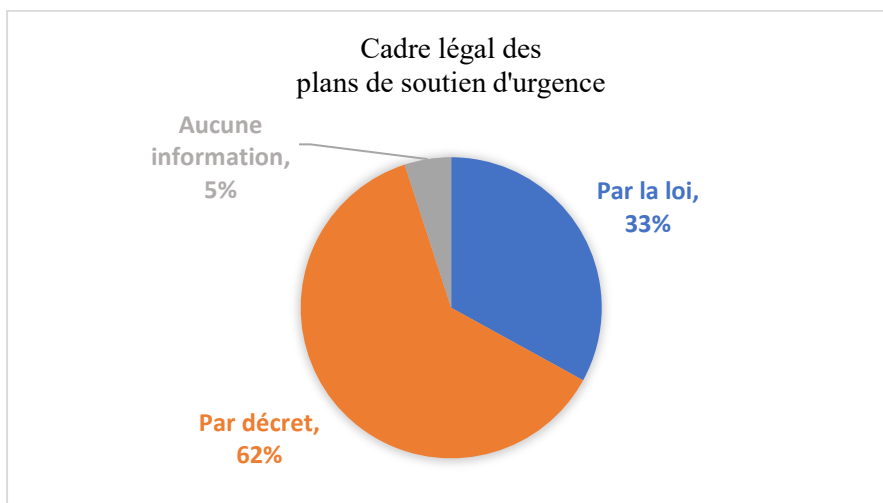
Graphique 5. Fréquence d'usage des canaux d'information sur les mesures de soutien d'urgence pour faire face à la Covid-19, en % des pays

2. Cadres juridiques pour atténuer l'impact de la pandémie

Environ deux tiers (62%) des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre étudiés ont adopté des programmes de soutien d'urgence par décret, ce qui leur permet de s'appuyer considérablement sur l'exécutif. En effet, la grande majorité des États de la région a déclaré l'état d'urgence, ou l'état d'urgence sanitaire. Même s'ils peuvent différer par leurs conséquences constitutionnelles, les deux impliquent fréquemment une augmentation des décisions prises par décret.

D'autres pays étudiés ont impliqué leurs parlements nationaux et ont suivi le processus législatif pour l'adoption de telles mesures (voir graphique 6 ci-dessous). Au Cap Vert par exemple, l'Assemblée nationale a tenu une session plénière spéciale le 1^{er} avril 2020, lors de laquelle les députés ont autorisé la déclaration de l'état d'urgence, tout en débattant et en approuvant les propositions législatives du gouvernement, y compris les mesures d'urgence en réponse à la pandémie et à ses conséquences socio-économiques.

Au Sénégal, l'Assemblée nationale a voté une loi permettant au Président de légiférer exceptionnellement par décret, tandis qu'au Liberia, le Président a adressé une lettre aux législateurs, leur demandant et obtenant leur approbation du plan de relance suggéré.



Graphique 6. Cadre légal des plans de soutien d'urgence, en % des pays

Les mesures ont parfois été prises dans un contexte politique complexe, notamment peu après ou pendant une campagne électorale. Le Togo a tenu ses élections présidentielles le 22 février 2020, la Guinée ses élections législatives et un référendum constitutionnel le 22 mars, et le Mali ses élections législatives une semaine plus tard.

Des voix se sont élevées dans les médias et parmi les organisations de la société civile pour exprimer la nécessité d'un contrôle accru des décisions de l'exécutif, en particulier dans les pays où l'état d'urgence a été déclaré.

3. Contrôle et responsabilité institutionnels

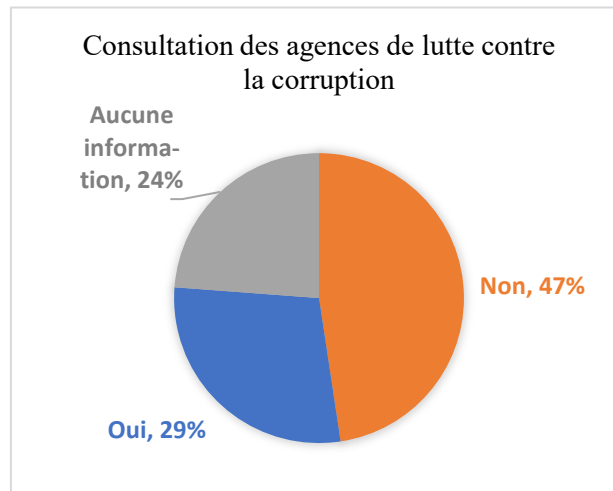
Environ la moitié des pays étudiés ont mis en place des garanties spécifiques pour prévenir la fraude et la corruption lors du décaissement des fonds des plans d'urgence. À plusieurs reprises, les agences de lutte contre la corruption et les OSC ont été consultées et ont participé aux discussions sur l'adoption de tels mécanismes de surveillance et de responsabilité.

Les garanties et leur contrôle reposent souvent sur les institutions nationales existantes, notamment les agences de lutte contre la corruption et les auditeurs internes. Dans certains pays, des solutions alternatives ont été identifiées, comme au Bénin, où un comité interministériel *ad hoc* supervise les mécanismes de prévention de la fraude et de la corruption et rend régulièrement compte dans les médias nationaux des fonds distribués et de leur utilisation. En Côte d'Ivoire, le gouvernement a décidé de recourir au soutien de cabinets d'audit internationaux.

Implication des agences de lutte contre la corruption

Le graphique 7 ci-contre montre comment près d'un tiers des pays consultés ont confirmé avoir associé les agences nationales de lutte contre la corruption aux consultations sur la conception

et la gestion des dispositifs de soutien d'urgence, notamment en vue d'assurer le contrôle et la responsabilité.



Graphique 7. Consultation des agences de lutte contre la corruption au sujet des plans de soutien d'urgence, en % des pays

Dans certains pays, les organismes de lutte contre la corruption ont joué un rôle encore plus essentiel, en fournissant des outils d'orientation pratiques pour maintenir l'intégrité et assurer le contrôle, conformément à leur mandat.

La Commission libérienne de lutte contre la corruption (LACC) a conçu des lignes directrices pour le Comité exécutif de lutte contre le coronavirus, chargé de prévenir les risques de fraude et de corruption dans la distribution des fonds et de nourriture. Au Nigeria, la Commission indépendante sur les pratiques de corruption et autres infractions connexes (ICPC) a élaboré un protocole de lutte contre la corruption pour le groupe d'intervention présidentiel chargé de surveiller les marchés publics et les transactions financières. Elle a également introduit des lignes directrices de prévention de la corruption dans les mesures de soutien en réponse au Covid-19, a conseillé les organismes de première ligne sur la gestion des fonds d'intervention et a mis en place une équipe de contrôle avec des observateurs tiers pour signaler les abus et les infractions.

L'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption du Burkina Faso (ASCE-LC) a demandé la nomination d'un responsable chargé de la gestion des dossiers spéciaux liés à la Covid-19, ainsi que des mesures préventives renforcées pour assurer la transparence dans le décaissement des fonds d'urgence. Chaque mois, le Ministre de la santé informe l'ASCE-LC de l'utilisation spécifique de ces fonds. L'Autorité peut également lancer des audits inopinés à tout moment. De même, la Commission anti-corruption de la Sierra Leone contrôle les dépenses gérées par la Commission nationale pour l'action sociale (NACSA), en assurant un mécanisme de recours en temps réel ou en signalant les irrégularités aux autorités compétentes pour une enquête plus approfondie.

Mécanismes de signalement

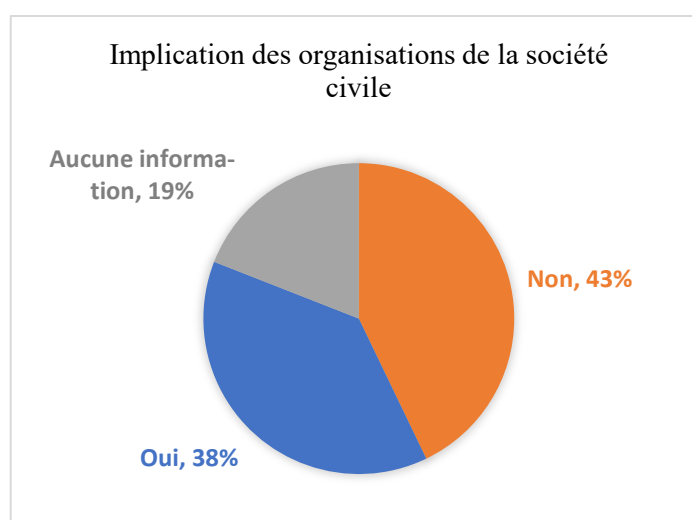
La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont eu recours à leurs agences de lutte contre la corruption nationales et à des mécanismes existants pour signaler la fraude et la corruption dans le décaissement des fonds. Toutefois, certains ont mis en place des canaux de signalement spécialement dans l'optique de faire face au contexte et aux défis posés par la pandémie.

Alors que le Cameroun a principalement fait appel aux lignes directes (gratuites) existantes de la police, de la gendarmerie et de la Commission nationale anti-corruption (CONAC) pour signaler les cas de mauvaise conduite, plusieurs États, notamment le Ghana, le Liberia, le Nigeria, la Sierra Leone et le Togo, ont mis en place une ligne directe spécifiquement pour les signalement de fraude ou de corruption liées à la Covid-19.

L'ICPC nigériane peut également être contactée via Twitter et d'autres réseaux sociaux, ou même par le biais d'un signalement direct au Président de la Commission. Au Bénin, outre la possibilité de contacter l'agence de lutte contre la corruption, les plaintes peuvent également être portées devant l'organe judiciaire spécialisé dans la criminalité économique. La LACC libérienne a précisé qu'elle avait déjà ouvert des enquêtes pénales suite à des dénonciations provenant de lanceurs d'alerte ou à des irrégularités détectées dans l'utilisation des fonds d'urgence.

Participation des organisations de la société civile

Huit des 21 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre consultés, soit environ 38%, ont associé les organisations de la société civile au suivi de la mise en œuvre des fonds dans le cadre des dispositifs de soutien d'urgence Covid-19 (voir le graphique 8 ci-dessous).



Graphique 8. Consultation des organisations de la société civile, en % des pays

Outre leur rôle essentiel dans la diffusion de l'information et la sensibilisation du public à la pandémie, les OSC ont joué, dans certains pays, un rôle actif de contrôle en participant aux

comités nommés pour surveiller la mise en œuvre des mesures de sauvetage face à la Covid-19.

Au Liberia par exemple, l'ECOC susmentionné, qui assure les soins aux patients, la distribution des fonds du plan de relance et la sécurité pendant la pandémie, est dirigé par le Directeur des services généraux du gouvernement et composé de fonctionnaires, d'experts du domaine de la santé, de personnel de sécurité, de spécialistes des relations publiques, d'OSC et de citoyens. De même, le Comité d'intervention multidisciplinaire togolais chargé de vérifier, d'approuver et de compter les commandes et les livraisons et d'effectuer des audits de gestion implique également l'Alliance nationale des consommateurs et de l'environnement (ANCE-Togo).

Par ailleurs, au Sénégal, un comité a été mis en place pour suivre la distribution de nourriture et d'autres fournitures aux personnes vulnérables. Un groupe d'OSC est impliqué dans ce comité; les représentants de ces organisations participent à l'identification des besoins et à la distribution des fournitures au niveau local, tout en détectant les difficultés, les défauts et les cas de mauvaise gestion tout au long du processus et en rapportant les cas présumés de détournement aux autorités compétentes.

Au Burkina Faso, une unité de gestion, composée de membres du Parlement, de fonctionnaires du gouvernement, de plusieurs organisations professionnelles ainsi que d'OSC, a été créée pour contrôler l'utilisation des fonds d'urgence. Le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC), un réseau national d'OSC, publie les résultats recueillis sur l'utilisation des fonds et assure le suivi avec les citoyens pour faire respecter l'obligation de reddition de comptes.

4. Risques de fraude et de corruption

L'étude démontre les efforts importants consentis par les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre pour répondre à la pandémie et à ses conséquences néfastes, en lançant des plans de soutien d'urgence pour protéger le bien-être de leurs citoyens et la viabilité des entreprises.

Malgré la nécessité de réagir rapidement, un tiers de ces pays ont pris l'initiative de se soumettre à un processus parlementaire et donc de fonder ces dispositifs de manière législative. De plus, certains États ont introduit des garanties spécifiques pour prévenir la fraude et la corruption, notamment en désignant des comités *ad hoc* chargés d'assurer le contrôle et la responsabilité dans la distribution de l'aide fournie. Environ un tiers des États étudiés ont consulté ou associé les organismes nationaux de lutte contre la corruption et les organisations de la société civile à la mise en place de mécanismes de suivi et de signalement des irrégularités.

Des risques importants de fraude et de corruption subsistent, notamment en ce qui concerne l'allocation, la distribution et l'utilisation des fonds d'urgence. Plusieurs agences nationales de lutte contre la corruption ont reçu des plaintes concernant la mise en œuvre des mesures liées à la Covid-19 ou ont pris connaissance de plaintes déposées auprès d'autres agences d'État dans leur pays. De même, les représentants des OSC consultées dans le cadre de cette enquête ont fait part de leurs préoccupations quant à la vulnérabilité à la fraude et à la corruption des plans de sauvetage nationaux.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux risques associés aux mesures de soutien d'urgence, tels qu'identifiés par les divers acteurs interrogés dans le cadre de cette étude :

Corruption, trafic d'influence et pratiques connexes

- Des règles de passation de marchés simplifiées, telles que les procédures négociées ou la sélection directe, laissent plus de place à l'utilisation de la corruption pour obtenir les contrats ;
- Des agents chargés de la passation des marchés sollicitent/reçoivent des pots-de-vin ou des cadeaux non-déclarés ou autres avantages indus ;
- Des bénéficiaires non-éligibles contournent les règlements pour obtenir un accès illégitime aux plans de soutien d'urgence contre la Covid-19, en connivence avec les fonctionnaires chargés des paiements ;
- Des bénéficiaires éligibles sont invités à payer des pots-de-vin pour avoir accès à l'aide à laquelle ils ont droit.

Détournement de fonds et de biens

- Des dons provenant de tiers sont divertis des bénéficiaires ciblés ;
- Des bénéfices supplémentaires réalisés grâce à la distribution de matériel médical sont détournés ;
- Des entreprises bénéficiant d'une aide publique ne transmettent pas cette aide à leurs employés comme le prévoient les programmes d'aide ;
- Sous couvert des plans d'urgence face à la Covid-19, des remboursements de prêts pour les projets sont indûment abandonnés ;
- Demandes exagérées – demandes de paiements supérieurs au coût convenu identifié dans le contrat pour des services ou des biens ;
- Détournement de soins palliatifs pour les patients atteints de la Covid-19.

Conflits d'intérêts et pratiques connexes

- Conflits d'intérêt dans le processus d'évaluation (par exemple, népotisme/favoritisme ou influence politique induite) ;
- Nominations politiques au sein des conseils d'administration d'entreprises renflouées par le gouvernement ;
- Distribution des fonds des plans d'urgence sur la base de l'appartenance ethnique et/ou politique.

Facilitateurs de la corruption et d'autres actes criminels

- La hâte, compte tenu de l'urgence de la situation et du manque de temps pour examiner l'énorme quantité de demandes, offre plus de place aux détournements de fonds et aux pots-de-vin ;
- La simplification des règles de passation des marchés, telles que les procédures négociées ou la sélection directe, qui augmente les risques de détournement de fonds ou de corruption pour obtenir des contrats ;
- L'utilisation abusive/excessive des procédures d'appel d'offres non-concurrentielles, notamment en appliquant des considérations liées à l'urgence dans la décision d'opter pour un appel d'offres à source unique ou à source limitée ;
- Faiblesse des mécanismes de contrôle et de notification.

Conséquences d'une mauvaise conduite

- Certains bénéficiaires légitimes n'ont pas accès à la totalité de l'aide à laquelle ils auraient droit.

Utilisation abusive des technologies de l'information et de la communication

- L'utilisation des réseaux sociaux, bien qu'efficace pour sensibiliser le public, ouvre la porte à l'hameçonnage/phishing, à la désinformation et à d'autres activités frauduleuses de la part de divers groupes d'intérêt et organisations criminelles.

5. Conclusion

La provision d'aide d'urgence et les efforts de gestion d'après-crise s'accompagnent souvent de risques accrus de fraude et de corruption. S'ils ne sont pas pris en compte, ces risques peuvent affecter l'intégrité de la gestion des fonds créés pour aider à faire face à l'impact socio-économique de la Covid-19 à grande échelle. Les conséquences peuvent être encore plus graves, touchant tous les secteurs de la gouvernance publique, longtemps après que la pandémie se sera estompée.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, tous les pays concertés ont adopté des plans de soutien d'urgence dans le cadre de leur réponse à la Covid-19, notamment des mesures d'abattements fiscaux, des paiements en espèces ou des subventions directes, des prêts, des subventions pour les factures d'eau ou d'électricité et/ou des allocations alimentaires. Dans la plupart des pays étudiés, les particuliers et les petites et moyennes entreprises sont les principaux bénéficiaires de ces mesures, les grandes entreprises et les industries n'arrivant toutefois pas loin derrière. En outre, presque tous les pays ont alloué de nouveaux budgets *ad hoc* aux services de santé, notamment pour la fourniture de matériel et d'équipements médicaux supplémentaires.

Il est important de mettre en place et d'appliquer des cadres juridiques et institutionnels adéquats afin de prévenir et d'atténuer les risques de fraude et de corruption liés à la gestion des crises de santé publique et aux mesures de relance économique. En faisant cela dans un délai raisonnable, en permettant la participation de toutes les parties prenantes, y compris les organismes de lutte contre la corruption, la société civile et le secteur privé, et en mettant en place des processus de suivi et d'évaluation solides, les gouvernements peuvent s'assurer que leurs réponses aux urgences sanitaires actuelles voire aux potentielles futures soutiennent efficacement la santé publique, les économies nationales et le bien-être des communautés touchées.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, environ deux tiers (62%) des pays étudiés ont adopté des plans de soutien d'urgence par décret, s'appuyant ainsi considérablement sur l'exécutif, tandis qu'environ un tiers a suivi un processus législatif pour l'adoption de ces mesures (33%). Le rôle des parlementaires pourrait être renforcé dans le contrôle de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs de soutien d'urgence liés à la Covid-19, en particulier si la crise persiste sur le long terme.

Environ la moitié des pays étudiés a mis en place des garanties spécifiques pour prévenir la fraude et la corruption dans le décaissement des fonds des plans d'urgence. C'est un point positif, mais cela indique également que l'autre moitié des pays étudiés pourrait renforcer les mesures de protection contre la fraude et la corruption.

Près d'un tiers des pays étudiés a impliqué les agences nationales de lutte contre la corruption (29%) dans les consultations sur la conception et la gestion des plans de soutien d'urgence, et les organisations de la société civile (38%) dans le suivi de la mise en œuvre des fonds. Bien que ce soit un signe positif, cela laisse la place à une participation accrue des agences de lutte contre la corruption et des organisations de la société civile pour assurer le contrôle et la responsabilité de la gestion de ces dispositifs.

Dans l'ensemble, les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont fourni de nombreux exemples d'engagement constructif des parlementaires, des agences de lutte contre la corruption et des organisations de la société civile dans leurs réponses à la crise de Covid-19. Néanmoins, le rôle de ces acteurs pourrait être renforcé dans de nombreux pays de la région afin de garantir la transparence, l'intégrité et la responsabilité dans la conception et la mise en œuvre des plans de soutien d'urgence.